



ACCESSIBILITE

Formation non certifiante, ne donnant pas lieu à une certification professionnelle inscrite au RNCP ou au RS et non éligible au Compte Personnel de Formation (CPF). Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation.

FORMAT DE LA FORMATION

La formation se déroule sur 4 jours en présentiel répartis en 2 modules, il est possible de faire que le module 1 ou les deux.

Temps	Durée	Modalité
Journée 1 (module 1)	7h	Présentiel
Journée 2 (module 1)	7h	Présentiel
Journée 3 (module 2)	7h	Présentiel
Journée 4 (module 2)	7h	Présentiel

Un intervalle de quelques semaines sépare les deux modules.

PROCHAINES SESSIONS

- 24-25 novembre et 17-18 décembre 2026 – La Fabrique Pola – 10 Quai de Brazza 33100 Bordeaux
- 23-24 novembre et 16-17 décembre 2027 – La Fabrique Pola – 10 Quai de Brazza 33100 Bordeaux

PHILOSOPHIE DE LA FORMATION

Selon la définition interministérielle du gouvernement, l'accessibilité est « la réduction de la discordance entre, d'une part, les possibilités, les compétences et les capacités d'une personne et, d'autre part, les ressources de son environnement lui permettant de participer de manière autonome à la vie de la cité ».

Aujourd'hui, l'accessibilité aux œuvres et aux actions artistiques et culturelles et la question de l'accueil des personnes en situation de handicap est non seulement une obligation légale, mais aussi une nécessité sociétale. La formation des professionnels constitue un préalable indispensable à cette accessibilité qui représente un enjeu sociétal majeur.

Cette formation transmet les connaissances et compétences essentielles pour élaborer une politique culturelle et/ou artistique accessible et inclusive, fournissant ainsi les bases nécessaires à une véritable inclusion.

Le but de cette formation, aux modalités pédagogiques basées sur des ateliers d'intelligence collective, des mises en situation et des apports théoriques constituant un cadre de références communes, est de favoriser la reconnaissance et la mise en place d'une politique d'accessibilité des établissements culturels.

COMPÉTENCES VISÉES

- Saisir les enjeux de l'accueil de personnes en situation de handicap dans son établissement culturel.
- Cerner l'étendue du champ de l'accessibilité telle que définie dans la Loi du 11 février 2005.
- Apprivoiser les droits culturels pour les inclure dans le projet artistique d'un lieu.
- Comprendre le principe de la chaîne de l'accessibilité

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Découvrir les handicaps, en particulier les handicaps sensoriels.
- Acquérir des connaissances pour vaincre les a priori.
- Améliorer la qualité de son accueil.
- Être en capacité de développer une communication accessible.
- Être en capacité de mettre en place une médiation culturelle accessible (et ce que cela sous-entend).

PUBLIC CIBLE

Cette formation s'adresse à toute personne travaillant dans une structure culturelle souhaitant initier, développer ou renforcer sa relation avec des personnes en situation de handicap sensoriel, chargé.e des relations avec les publics, médiateur / Animateur culturel.

PRE-REQUIS

Aucun

MODALITES D'EVALUATION

- Un questionnaire de positionnement envoyé en amont la formation permet de recueillir les attentes des stagiaires et de mesurer le degré de connaissance du sujet. Ces attentes seront, si elles s'avèrent proportionnées à la dimension de la formation, discutées en début d'action puis réexaminées en grand groupe à l'issue de la formation. Les demandes les plus éloignées, se verront satisfaites, autant que possible, par l'enrichissement des ressources pédagogiques numériques mises à disposition de chaque participant.
- Une évaluation formative sera déployée tout au long de la formation par le biais de mises en situations et de productions.
- Une évaluation de satisfaction sera réalisée en fin de formation. À l'issue de la formation une attestation de formation - ne faisant pas office de titre ni de diplôme - sera délivrée à chaque stagiaire.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule en présentiel.

L'entrée méthodologique retenue ici est celle de la pédagogie active centrée sur les participants et leurs mises en activités. Nous visons, par expérimentations successives, la production progressive et guidée de savoirs et savoir-faire par les stagiaires eux-mêmes dans un cadre pédagogique garanti par le formateur.

Le scénario pédagogique repose donc sur une alternance entre des mises en situations, des retours réflexifs sur ce qui a été fait et des apports théoriques permettant de structurer progressivement les apprentissages.

Un dossier ressource est remis à chaque stagiaire. Une évaluation de satisfaction est réalisée en fin de formation, ainsi qu'un temps de clôture pédagogique dédié (retour sur le parcours, synthèse des apprentissages, formulation d'un engagement individuel). À l'issue de la formation, une attestation de formation — ne faisant pas office de titre ni de diplôme — est délivrée à chaque stagiaire.

Clara Bourgeois, référente pédagogique, assure la coordination pédagogique entre les intervenants tout au long du parcours.

DURÉE

- 4 jours en présentiel (28h) - Horaire : 9h – 17h avec pause déjeuner de 1h

INTERVENANTS

Deux intervenant.e.s de l'association Les Singuliers Associés

SITUATION DE HANDICAP

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap. Nous contacter pour les modalités spécifiques.
Référénte handicap : Clémence Cosset – 07 87 29 95 54 – formation@culture-sante-na.com.

PRÉVENTION DES VIOLENCES ET DISCRIMINATIONS

Le Pôle Culture & Santé en Nouvelle-Aquitaine veille à la prévention et au traitement de toute situation de violence, dont les violences sexistes et sexuelles, de harcèlement ou de discrimination pouvant survenir dans le cadre de la formation, y compris lors des temps en distanciel synchrone. Toute situation de cette nature peut être signalée à tout moment à Clémence Cosset, référente, au 07 87 29 95 54 ou à formation@culture-sante-na.com, qui en assure un traitement sans délai.

INFORMATIONS PRATIQUES

Coût pédagogique : 1520 € TTC pour 4 jours/stagiaire (ou 760 € TTC pour un module de 2 jours)

Si sociétaire du Pôle Culture & Santé : 10% de réduction.

Si vous ne pouvez pas accéder à une prise en charge pour votre formation, merci de nous contacter pour que nous vous établissions un devis sur mesure.

Prise en charge possible par votre OPCO, sous réserve d'éligibilité de votre dossier

+ d'infos sur les financements :

<https://culture-sante-na.com/nos-expertises/formations/modalites-inscription-financement-formations/>

N° de déclaration d'activité organisme de formation : 72 33 08580 33

Le repas des stagiaires n'est pas pris en charge par le Pôle Culture & Santé.

RENSEIGNEMENTS

Clara Bourgeois · directrice · 07 88 09 98 31

Clémence Cosset · administratrice · 07 87 29 95 54

formation@culture-sante-na.com

Date limite des inscriptions 30 jours avant le 1^{er} jour de la session

DOC MAJ LE 30/09/2026